COMMUNE DE NONANCOURT

L'an deux mil DIX HUIT, LE DOUZE AVRIL à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Eric AUBRY, Maire.

Etaient présents :

Mesdames BREUX, CIBLA, Messieurs GORGE, LANGOUET Adjoints,
Mesdames CAILLÉ, FAUDET, LEHR,
Messieurs BORG, CORU, HERVIEU, MANZE

Ont donné pouvoir :

Mme BONNELI à Mme BREUX
Mme LHOSTE à M. BORG
M. WYZGOLIK à M. CORU

Date de convocation : 3 avril 2018.

Secrétaire de séance : M.HERVIEU

DÉLIBÉRATION 2018-04-033
DÉSIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Monsieur le Maire propose de désigner un secrétaire de séance. M HERVIEU propose sa candidature.

Après délibération M. HERVIEU est nommé secrétaire de séance à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire
Eric AUBRY

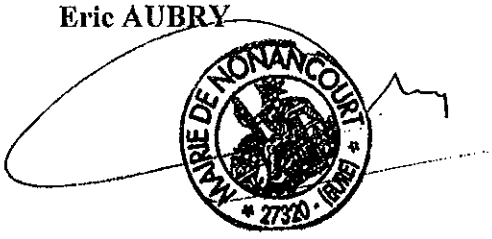

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-212704381-20180412-2018-04-033-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/04/2018

COMMUNE DE NONANCOURT

L'an deux mil DIX HUIT, LE DOUZE AVRIL à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Eric AUBRY, Maire.

Etaient présents :

Mesdames BREUX, CIBLA, Messieurs GORGE, LANGOUET Adjoints,
Mesdames CAILLÉ, FAUDET, LEHR,
Messieurs BORG, CORU, HERVIEU, MANZE

Ont donné pouvoir :

Mme BONNELI à Mme BREUX
Mme LHOSTE à M. BORG
M. WYZGOLIK à M. CORU

Date de convocation : 3 avril 2018.

Secrétaire de séance : M.HERVIEU

DÉLIBÉRATION 2018-04-34
APPROBATION DU PROCES-VERBALDE LA SEANCE PRÉCÉDENTE.

Aucune remarque, ni correction, après délibération les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuvent le procès-verbal de la séance précédente.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire
Eric AUBRY

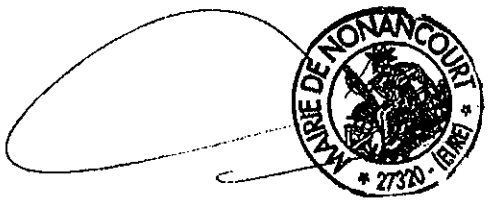

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-212704381-20180412-2018-04-034-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/04/2018

COMMUNE DE NONANCOURT

L'an deux mil DIX HUIT, LE DOUZE AVRIL à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Eric AUBRY, Maire.

Etaient présents :
Mesdames BREUX, CIBLA, Messieurs GORGE, LANGOUET Adjoints,
Mesdames CAILLÉ, FAUDET, LEHR,
Messieurs BORG, CORU, HERVIEU, MANZE

Ont donné pouvoir :
Mme BONNELI à Mme BREUX
Mme LHOSTE à M. BORG
M. WYZGOLIK à M. CORU

Date de convocation : 3 avril 2018.

Secrétaire de séance : M.HERVIEU

DÉLIBÉRATION 2018-04-35
TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES.

En application des articles 254 et suivants du code de procédure pénale, une liste de jury doit être établie annuellement. Conformément aux dispositions de l'article 261 dudit code, le Maire doit tirer au sort publiquement, à partir de la liste électorale, un nombre de noms triple de celui fixé par arrêté préfectoral. Nonancourt, ville d'au moins 1300 habitants, doit ainsi désigner ses 6 jurés d'assises (2 fixés par arrêté x 3)

Vu le code de procédure pénale et notamment ses articles 254 à 267,

Vu l'arrêté préfectoral n° DELE/BERPE/18/407 du 29 mars 2018 portant répartition des jurés d'assises pour la commune de Nonancourt à 2 personnes,

Monsieur le Maire entendu, le Conseil Municipal, procède au tirage au sort des jurés d'assises à partir de la liste électorale, pour la constitution de la liste susvisée. Sont tirés au sort :

- Mme IVANOVIC Slavica épouse MARCELIN
- M. NEVEU François
- Mme ROCCHI Juliette
- M. FRERE Pascal
- Mme LALLEMAND Céline épouse LEBON
- M. LEBLOND Steevane.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-212704381-20180412-2018-04-035-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/04/2018

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire
Eric AUBRY

MAIRIE DE NONANCOURT 27320 (EURE)

COMMUNE DE NONANCOURT

L'an deux mil DIX HUIT, LE DOUZE AVRIL à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Eric AUBRY, Maire.

Etaient présents :

Mesdames BREUX, CIBLA, Messieurs GORGE, LANGOUET Adjoints,
Mesdames CAILLÉ, FAUDET, LEHR,
Messieurs BORG, CORU, HERVIEU, MANZE

Ont donné pouvoir :

Mme BONNELI à Mme BREUX
Mme LHOSTE à M. BORG
M. WYZGOLIK à M. CORU

Date de convocation : 3 avril 2018.

Secrétaire de séance : M.HERVIEU

DÉLIBÉRATION 2018-04-036
AFFECTATION DES RESULATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DE L'ECOLE DE MUSIQUE DE NONANCOURT

Les résultats de fin clôture sont les suivants :

FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement reporté N-1 (002)	**9 033,97 €**
Résultat de fonctionnement N	**- 1 922,71 €**
Résultat cumulé de fonctionnement	**7 111,26 €**

INVESTISSEMENT

Résultat d'investissement reporté N-1 (002)	**- 1 119,00 €**
Résultat d'investissement N	**1 545,00 €**
Résultat cumulé d'investissement	**426,00 €**

Restes à réaliser Dépenses : 0,00 €
Restes à réaliser Recettes : 0,00 €

Besoin de financement (au 1068) RI : 0,00 €

Vu la délibération n° 2018-03-028, en date du 15 mars 2018, approuvant le Compte Administratif 2017 de l'école de musique,

Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2017,

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'affecter les résultats du budget de l'école de musique comme suit :

Reprise en section d'Investissement N + 1 (ligne 001) RI : 426,00 €
Reprise en section de fonctionnement N + 1 (ligne 002)RF : 7 111,26 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire
Eric AUBRY

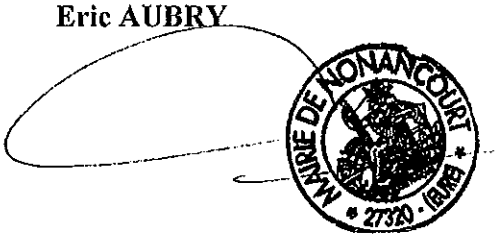

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-212704381-20180412-2018-04-036-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/04/2018

COMMUNE DE NONANCOURT

L'an deux mil DIX HUIT, LE DOUZE AVRIL à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Eric AUBRY, Maire.

Etaient présents :
Mesdames BREUX, CIBLA, Messieurs GORGE, LANGOUET Adjoints,
Mesdames CAILLÉ, FAUDET, LEHR,
Messieurs BORG, CORU, HERVIEU, MANZE

Ont donné pouvoir :
Mme BONNELI à Mme BREUX
Mme LHOSTE à M. BORG
M. WYZGOLIK à M. CORU

Date de convocation : 3 avril 2018.

Secrétaire de séance : M.HERVIEU

DÉLIBÉRATION 2018-04-037
BUDGET PRIMITIF DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE – EXERCICE 2018

Monsieur le Maire donne lecture des dépenses et recettes à prévoir en fonctionnement et en investissement pour l'école de musique en 2018.

SECTION FONCTIONNEMENT		
Chapitre 011	Charges à caractère général	3 000,26 €
Chapitre 012	Charges du personnel	82 300,00 €
Chapitre 65	Charges de gestion courante	1 357,00 €
Chapitre 66	Charges financières	0,00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	500,00 €
Chapitre 023	Virement vers l'investissement	614,00 €
	TOTAL DEPENSES	**87 771,26 €**
Chapitre 013	Atténuations de charges	5 370,00 €
Chapitre 70	Produits de service	35 290,00 €
Chapitre 74	Dotations, Subventions	40 000,00 €
Chapitre 002	Résultats de fonctionnement reporté	7 111,26 €
	TOTAL RECETTES	**87 771,26 €**

SECTION INVESTISSEMENT		
Chapitre 21	Immobilisation corporelles	1 200,00 €
	TOTAL DEPENSES	**1 200,0 €**
Chapitre 10	Dotations	160,00 €
Chapitre 021	Virement de la section fonctionnement	614,00 €
Chapitre 002	Solde d'exécution reporté	426,00 €
	TOTAL RECETTES	**1 200,00 €**

Vu les articles L2311-1 et L2312-2 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du Budget Primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget Principal,

Vu la délibération n° 2018-04-036 du 12 avril 2018, portant affectation du résultat 2017 de l'école de musique sur l'exercice 2018,

Considérant la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2018.

Après délibération, le conseil municipal adopte, par chapitre, à l'unanimité des membres présents et représentés, ce budget primitif de l'école de musique pour l'exercice 2018, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire
Eric AUBRY

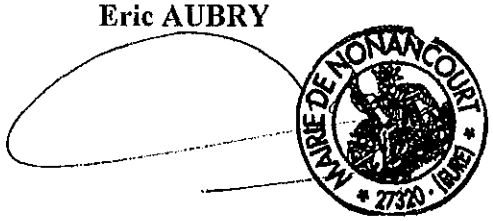

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-212704381-20180412-2018-04-037-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/04/2018

COMMUNE DE NONANCOURT

L'an deux mil DIX HUIT, LE DOUZE AVRIL à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Eric AUBRY, Maire.

Etaient présents :

Mesdames BREUX, CIBLA, Messieurs GORGE, LANGOUET Adjoints,
Mesdames CAILLÉ, FAUDET, LEHR,
Messieurs BORG, CORU, HERVIEU, MANZE

Ont donné pouvoir :

Mme BONNELI à Mme BREUX
Mme LHOSTE à M. BORG
M. WYZGOLIK à M. CORU

Date de convocation : 3 avril 2018.

Secrétaire de séance : M.HERVIEU

DÉLIBÉRATION 2018-04-038
MODIFICATION DES RESTES A REALISER

Entre le vote du Compte Administratif 2017 et la finalisation du Budget Primitif, des modifications ont été apportées sur les restes à réaliser. En effet, après concertation avec le Percepteur, il s'avère que certains programmes d'investissement n'ayant pas été commencés sur l'exercice 2017, ils n'auraient pas dû faire l'objet d'un report de reste à réaliser 2017 mais doivent faire l'objet d'une nouvelle inscription au Budget Primitif 2018, en tant que nouveaux programmes d'investissement. Ces modifications ne changent en rien le montant des résultats de fin d'exercice. Cependant il convient de prendre une délibération pour mettre en cohérence le Compte Administratif 2017 et le Budget Primitif 2018.

Vu la délibération n° 2018-02-030 en date du 15 mars 2018,

Vu les modifications apportées sur la répartition des restes réaliser entre la date du vote du Compte Administratif 2017 et la finalisation du Budget Primitif 2018,

Vu la nouvelle répartition des restes à réaliser 2017,

Considérant que les chiffres du Compte Administratif 2017 doivent être en parfaite cohérence avec les chiffres du Budget Primitif 2018,

Le conseil municipal valide la modification du Compte Administratif 2017 en approuvant la nouvelle répartition des restes à réaliser 2017 comme suite

SECTION INVESTISSEMENT	Vote du 15 mars 2018	Modification approuvé le 12 avril 2018
DEPENSES	540 419.85 €	316 933.20 €
RECETTES	163 310.00 €	179 547.00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire
Eric AUBRY

MAIRIE DE NONANCOURT (EURE) 27320

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-212704381-20180412-2018-04-038-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/04/2018

COMMUNE DE NONANCOURT

L'an deux mil DIX HUIT, LE DOUZE AVRIL à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Eric AUBRY, Maire.

Etaient présents :
Mesdames BREUX, CIBLA, Messieurs GORGE, LANGOUET Adjoints,
Mesdames CAILLÉ, FAUDET, LEHR,
Messieurs BORG, CORU, HERVIEU, MANZE

Ont donné pouvoir :
Mme BONNELI à Mme BREUX
Mme LHOSTE à M. BORG
M. WYZGOLIK à M. CORU

Date de convocation : 3 avril 2018.

Secrétaire de séance : M.HERVIEU

DÉLIBÉRATION 2018-04-039
AFFECTATION DES RESULATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DE LA MAIRIE DE NONANCOURT

Les résultats de fin de clôture sont les suivants :

FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement reporté N-1 (002)	**1 266 036,79 €**
Résultat de fonctionnement N	**161 879,89 €**
Résultat cumulé de fonctionnement	**1 427 916,68 €**

INVESTISSEMENT

Résultat d'investissement reporté N-1 (002)	**300 970,10 €**
Résultat d'investissement N	**- 351 963,77 €**
Résultat cumulé d'investissement	**- 50 993,67 €**

Restes à réaliser Dépenses d'investissement : 316 933,20 €
Restes à réaliser Recettes d'investissement : 179 547,00 €

Besoin de financement (au 1068) RI : 188 379,87 €
Approvisionnement dépenses investissement : 16 800,00 €
Soit un virement au 1068 : 205 179.87 €

Vu la délibération n° 2018-03-030, en date du 15 mars 2018, approuvant le Compte Administratif 2017 de la mairie de Nonancourt,

Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2017,

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'affecter les résultats du budget de la mairie comme suit :

Reprise en section d'Investissement N + 1 (ligne 001) DI 50 993,67 €
Reprise en section de fonctionnement N + 1 (ligne 002) RF 1 222 736,81 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire
Eric AUBRY

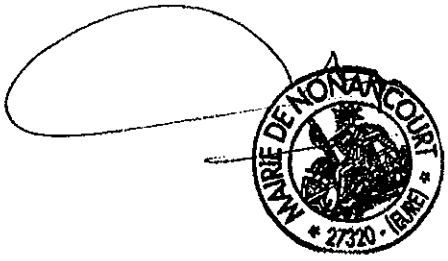

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-212704381-20180412-2018-04-039-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/04/2018

COMMUNE DE NONANCOURT

L'an deux mil DIX HUIT, LE DOUZE AVRIL à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Eric AUBRY, Maire.

Etaient présents :
Mesdames BREUX, CIBLA, Messieurs GORGE, LANGOUET Adjoints,
Mesdames CAILLÉ, FAUDET, LEHR,
Messieurs BORG, CORU, HERVIEU, MANZE

Ont donné pouvoir :
Mme BONNELI à Mme BREUX
Mme LHOSTE à M. BORG
M. WYZGOLIK à M. CORU

Date de convocation : 3 avril 2018.

Secrétaire de séance : M.HERVIEU

DÉLIBÉRATION 2018-04-040
BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE DE NONANCOURT
EXERCICE 2018.

Monsieur le Maire donne lecture des dépenses et recettes à prévoir en fonctionnement et en investissement pour la mairie en 2018 à savoir :

SECTION FONCTIONNEMENT		
Chapitre 011	Charges à caractère général	724 285,00 €
Chapitre 012	Charges du personnel	966 500,00 €
Chapitre 65	Charges de gestion courante	205 481,00 €
Chapitre 66	Charges financières	18 502,78 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	671 180,19 €
Chapitre 042	Opérations d'ordres (amortissement)	130 897,85 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	189 000,00 €
Chapitre 023	Virement vers l'investissement	479 341,99 €
	TOTAL DEPENSES	**3 385 188,81 €**
Chapitre 013	Atténuations de charges	92 000,00 €
Chapitre 70	Produits de service	66 000,00 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	1 274 740,00 €
Chapitre 74	Dotations, Subventions	662 112,00 €
Chapitre 75	Autres Produits	52 600,00 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	15 000,00 €
Chapitre 002	Résultats de fonctionnement reporté	1 222 736,81 €
	TOTAL RECETTES	**3 385 188,81 €**

SECTION INVESTISSEMENT		
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	100 466,20 €
Chapitre 204	Subventions d'équipement	309 566,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	199 987,50 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	1 267 900,00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	154 019,34 €
	Résultat négatif d'exécution reporté	50 993.67 €
	TOTAL DEPENSES	**2 082 932,71 €**
Chapitre 13	Subvention	891 513,00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	138 000,00 €
Chapitre 10	Dotations et réserve	313 179,87 €
Chapitre 024	Produits de cessions	130 000,00 €
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	479 341,99 €
Chapitre 040	Opérations d'ordres entre section	130 897,85 €
	TOTAL RECETTES	**2 082 932,71 €**

Vu les articles L2311-1 et L2312-2 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du Budget Primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget Principal,

Vu la délibération n° 2018-04-038 du 12 avril 2018, portant affectation du résultat 2017 de la commune sur l'exercice 2018,

Considérant la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2018

Après délibération, le conseil municipal adopte, par chapitre, à l'unanimité des membres présents et représentés, ce budget primitif de la mairie pour l'exercice 2018, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire
Eric AUBRY

MAIRIE DE NONANCOURT 27320 (EURE)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-212704381-20180412-2018-04-040-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/04/2018

COMMUNE DE NONANCOURT

L'an deux mil DIX HUIT, LE DOUZE AVRIL à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Eric AUBRY, Maire.

Etaient présents :

Mesdames BREUX, CIBLA, Messieurs GORGE, LANGOUET Adjoints,
Mesdames CAILLÉ, FAUDET, LEHR,
Messieurs BORG, CORU, HERVIEU, MANZE

Ont donné pouvoir :

Mme BONNELI à Mme BREUX
Mme LHOSTE à M. BORG
M. WYZGOLIK à M. CORU

Date de convocation : 3 avril 2018.

Secrétaire de séance : M.HERVIEU

DÉLIBÉRATION 2018-04-041
NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITIONS.

Le Maire informe le Conseil municipal que le taux d'imposition doit être voté en Conseil Municipal indépendamment du vote du budget. Il rappelle que pour l'année 2017, le montant des taux d'imposition étaient les suivants :

- Taxe d'habitation : 13,13 %
- Taxe foncière bâti : 31,27 %
- Taxe foncière non bâti : 56,82 %

Vu le code des impôts,

Vu l'état n° 1259 portant notification des bases prévisionnelles de fiscalité directe mise en ligne par la Direction Départementale des Finances Publiques,

Considérant la date limite de vote des budgets et de fixation des trois taxes directes locales fixée au 15 avril de chaque année,

Considérant que le vote des taux doit faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote des budgets.

Considérant la volonté politique de la ville pour ne pas augmenter ces trois taxes,

Après délibération, le conseil municipal à 12 voix « POUR » et 3 « ABSTENTIONS » décide de maintenir les taux d'imposition pour l'exercice 2018 comme suit :

- Taxe d'habitation : 13,13 %
- Taxe foncière bâti : 31,27 %
- Taxe foncière non bâti : 56,82 %

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-212704381-20180412-2018-04-041-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/04/2018

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire
Eric AUBRY

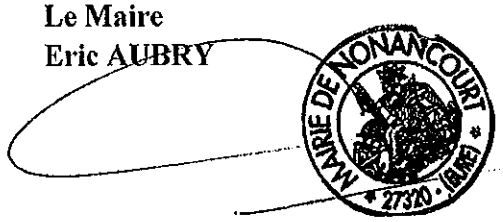

COMMUNE DE NONANCOURT

L'an deux mil DIX HUIT, LE DOUZE AVRIL à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Eric AUBRY, Maire.

Etaient présents :

Mesdames BREUX, CIBLA, Messieurs GORGE, LANGOUET Adjoints,
Mesdames CAILLÉ, FAUDET, LEHR,
Messieurs BORG, CORU, HERVIEU, MANZE

Ont donné pouvoir :

Mme BONNELI à Mme BREUX
Mme LHOSTE à M. BORG
M. WYZGOLIK à M. CORU

Date de convocation : 3 avril 2018.

Secrétaire de séance : M.HERVIEU

DÉLIBÉRATION 2018-04-042
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Le Maire précise que le montant des subventions versées aux associations est étudié en commission en partenariat avec les communes de la madeleine de Nonancourt et St Lubin. Il passe la parole à M GORGE, représentant de cette commission.

Vu le code Général des collectivités Territoriales,

Vu les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice 2018,

Vu les demandes de subventions sollicitées par les différentes associations, pour un montant total de 43 900,00 €.

Considérant l'étude individuelle faite pour chacun des dossiers présentés en commission,

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de verser les subventions aux associations telles que présentées au tableau annexé.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire
Eric AUBRY

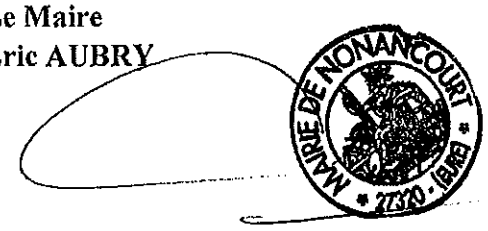

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-212704381-20180412-2018-04-042-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/04/2018

SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS

	ASSOCIATIONS	REALISE 2016	prévisions 2017	REALISE 2017	prévisions 2018
	ASSOCIATIONS SPORTIVES				
1	KI-KONG	50,00 €	55,00 €	55,00 €	83,00 €
2	ASS. VOLLEY BALL	60,00 €	50,00 €	- €	- €
3	FOOTBALL CLUB AVRAIS	4 800,00 €	4 800,00 €	4 800,00 €	4 800,00 €
4	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	480,00 €	535,00 €	535,00 €	492,00 €
5	LA TRUITE AVRAISE	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
6	LES MILLES PATTES	350,00 €	350,00 €	350,00 €	350,00 €
7	LE PIGEON AVRAIS	50,00 €	75,00 €	75,00 €	120,00 €
8	HAND BALL ST LUBIN DES JTS	230,00 €	181,00 €	181,00 €	188,00 €
9	CLUB DE JUDO ST LUBIN	1 080,00 €	1 304,00 €	1 304,00 €	1 310,00 €
10	JOGGING	70,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €
11	TENNIS CLUB DE TABLE	- €	100,00 €	100,00 €	136,00 €
12	DANCING CLUB	30,00 €	- €	- €	- €
13	FOOT EN SALLE	85,00 €	- €	- €	64,00 €
14	MAJO TWIRL DE L'AVRE	245,00 €	300,00 €	300,00 €	161,00 €
15	AMICALE DES POMPIERS DE NONANCOURT	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €
16	ASSOCIATION JEUNES SAPEURS POMPIERS	800,00 €	800,00 €	800,00 €	600,00 €
17	CLUB CYCLOTOURISTE ST LUBIN	55,00 €	50,00 €	50,00 €	39,00 €
18	ASSOC CECILE ET RYTME ORIENTAL	250,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
19	HALTHEROPHILIE	155,00 €	100,00 €	100,00 €	250,00 €
20	OKINAWA KAN KYOKUSHIN	575,00 €	426,00 €	426,00 €	592,00 €
21	PETANQUE NONANCOURTOISE	380,00 €	82,00 €	82,00 €	115,00 €
22	TENNIS CLUB AVRAIS	1 215,00 €	1 653,00 €	1 653,00 €	1 566,00 €
23	VALLEE D'AVRE CYCLISTE	2 290,00 €	2 050,00 €	2 050,00 €	1 600,00 €
24	BASKET VALLEE D'AVRE	1 515,00 €	1 537,00 €	1 537,00 €	1 992,00 €
25	ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE	420,00 €	300,00 €	300,00 €	100,00 €
26	ATLETIC VALLEE D'AVRE	190,00 €	103,00 €	103,00 €	24,00 €
27	BADMINTON VALLEE D'AVRE	145,00 €	197,00 €	197,00 €	136,00 €
28	GARDON LUBINOIS	100,00 €	62,00 €	62,00 €	80,00 €
29	EMMA'ESSENCE (DANSE)	570,00 €	425,00 €	425,00 €	284,00 €
30	YOGA	- €	- €	- €	- €
	SOUS TOTAL ASSOCIATIONS SPORTIVES	16 440,00 €	16 110,00 €	16 060,00 €	15 657,00 €
	ASSOCIATIONS CULTURELLES				
31	A.C.A.M de Nonancourt	- €	- €	- €	300,00 €
32	CHORALE MEZZA VOCE	1 900,00 €	1 900,00 €	1 900,00 €	2 000,00 €
33	LA TROUPE DE THEATRE DE NONANCOURT	600,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €
34	LES QUATRES SAISONS	1 300,00 €	1 300,00 €	1 300,00 €	1 300,00 €
35	MUSIC LIVE	1 050,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	900,00 €
36	SYNDICAT INITIATIVE	- €	1 900,00 €	1 900,00 €	1 900,00 €
37	COMITE DE JUMELAGE	1 750,00 €	1 727,00 €	1 727,00 €	1 641,00 €
38	COMITE DES FETES	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €
39	ASPHANE	800,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €
40	LE GRENIER CREATIF	180,00 €	180,00 €	180,00 €	180,00 €
41	AMIS DES MONUMENTS ET SITES	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
	SOUS TOTAL ASSOCIATIONS CULTURELLES	19 680,00 €	21 807,00 €	21 807,00 €	22 021,00 €
	AUTRES ASSOCIATIONS				
42	THE 30TH INFANTRY DIVISION	100,00 €	100,00 €	- €	100,00 €
43	A,D,M,R canton de Nonancourt	1 300,00 €	1 300,00 €	1 300,00 €	1 300,00 €
44	LA PETITE RECRE (assoc Parents d'Elèves)	- €	800,00 €	- €	800,00 €
45	U.C.I.A. NONANCOURT	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
46	RESTOS DU CŒUR Mainvilliers	800,00 €	800,00 €	800,00 €	- €
47	UNC NONANCOURT	400,00 €	350,00 €	350,00 €	300,00 €
48	OCCE (coopérative scolaire)	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €
49	CAISSE DES ECOLES VERNEUIL/AVRE	230,00 €	230,00 €	230,00 €	230,00 €
50	A.F.M	- €	- €	- €	- €
51	S,P,D,A EVREUX	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
52	FONDATION DU PATRIMOINE	100,00 €	- €	- €	100,00 €
53	PASTELLE	55,00 €	- €	- €	- €
54	ASSOC, FIRMIN DIDOT	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
55	CROIX ROUGE	- €	600,00 €	- €	600,00 €
56	LA PREVENTION ROUTIERE	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
57	ACQUAVRE	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
58	LE SOUVENIR Français		50,00 €	50,00 €	50,00 €
59	BOURSE CULTURELLE ET SPORTIVE	- €	- €	- €	242,00 €
	SOUS TOTALAUTRES ASSOCIATIONS	5 485,00 €	6 730,00 €	5 230,00 €	6 222,00 €
	TOTAL SUBVENTIONS VERSEES	41 605,00 €	44 647,00 €	43 097,00 €	43 900,00 €